



**DEC POLE CONCOURS**

Réf N° DEC/POLECONCOURS/XIII/25/120

Affaire suivie par : Cathy Provenzano

Tél : 04 76 74 72 56

Mél : cathy.provenzano@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble

7, place Bir-Hakeim CS 81065

38021 Grenoble Cedex 1

## **ARRETE**

**N° DEC POLE CONCOURS/XIII/25/120 du 25 avril 2025**

**Arrêté portant ouverture de la session et du registre d'inscriptions à l'examen visant à l'attribution du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur et à l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) - Session 2025 - 2026**

- Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- vu le décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatifs aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- vu la circulaire n°2021 du 19 mai 2021 NOR : MENE2115553C relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) ;
- vu la circulaire rectoriale n°2025-322/DECPOLECONCOURS/CP du 24 avril 2025 relative à l'organisation du CAFIPEMF pour la session 2025-2026.

**Article 1** : une session d'examen en vue de l'obtention du certificat et de l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître-formateur (CAFIPEMF) destiné aux enseignants du premier degré sera ouverte dans l'académie de Grenoble pour la session 2025-2026.

Le registre d'inscription est ouvert du mardi 13 mai 2025 au mardi 10 juin 2025.

Le dossier d'inscription selon la situation du candidat est à télécharger sur le site internet de l'académie de Grenoble dans la rubrique « Ressources humaines / Concours / Recrutement / Carrières – Concours – Concours enseignants / PSYEN / CPE / certifications et examens professionnels – CAFIPEMF session 2025-2026 », et sera transmis à la DSDEN du département d'affectation du candidat, en recommandé simple, au plus tard le mardi 10 juin 2025, le cachet de la poste faisant foi conformément aux modalités précisées dans la circulaire rectoriale n°2025-322/DECPOLECONCOURS/CP du 24 avril 2025.

**Article 2** : les épreuves du certificat et de l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation du CAFIPEMF se dérouleront entre janvier 2026 et avril 2026.

**Article 3** : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble, madame et messieurs les directeurs académiques des services de l'éducation nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

*Pour le recteur et par délégation,  
Signé le 28/04/2025 par Mme Céline Hagopian  
Secrétaire générale adjointe  
Conforme à l'original, disponible sur demande*